

## Fiche de données de sécurité

Date d'émission: 07/03/2016 Date de révision: Remplace la fiche: Version: 1.0

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : RENOVATEUR SEKO PRO - 5 Litres

Code du produit : 24109684

Groupe de produits : Solution aqueuse contenant des tensio-actifs

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Domestique

## 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SODEPAC INTERNATIONAL

4. avenue industrielle

59320 Hallennes-lez-Haubourdin - FRANCE T + 33 3 20 07 63 43 - F + 33 3 20 07 40 00

thierry.letailleur@sodepac.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

## **SECTION 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, H315

Catégorie 2 Lésions oculaires H318

graves/irritation oculaire,

Catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Jugement d'experts

Jugement d'experts

## Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : hydroxyde de sodium; Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes; ammoniac

....%

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de

protection des yeux, un équipement de protection du visage

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

07/03/2016 FR (français) FDS Réf.: 24109684 1/9

## Fiche de données de sécurité

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un médecin

P321 - Traitement spécifique (voir à l'eau sur cette étiquette) P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

## 3.2. Mélange

Remarques : agents de surface anioniques

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ethersulfate d'alcool gras	(n° CAS) 68891-38-3 (Numéro CE) 500-234-8 (N° REACH) 01-, 01- 2119488639-16	0,3 - 1,5	Xi; R36	Eye Irrit. 2, H319
hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002- 00-6	0,3 - 1,5	C; R35	Skin Corr. 1A, H314
2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol	(n° CAS) 111-76-2 (Numéro CE) 203-905-0 (Numéro index) 603-014- 00-0 (N° REACH) 01- 2119475108-36	0,3 - 1,5	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes	(n° CAS) 68155-09-9 (Numéro CE) 268-938-5	0,3 - 1,5	Xi; R41 Xi; R38 N; R50	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400
éthanol, alcool éthylique	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002- 00-5 (N° REACH) 01- 2119457610-43	0,3 - 1,5	F; R11	Flam. Liq. 2, H225
ammoniac% (Note B)	(n° CAS) 1336-21-6 (Numéro CE) 215-647-6 (Numéro index) 007-001- 01-2	0,03 - 0,15	C; R34 N; R50	Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400

## Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques: DSD/DPD	Limites de concentration spécifiques: CLP
hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6	(0,5 =< C < 2) Xi;R36/38 (2 =< C < 5) C;R34 (C >= 5) C;R35	(0,5 = <c 2)="" 2,="" <="" eye="" h319<br="" irrit.="">(0,5 =<c 2)="" 2,="" <="" h315<br="" irrit.="" skin="">(2 =<c 1b,="" 5)="" <="" corr.="" h314<br="" skin="">(C &gt;= 5) Skin Corr. 1A, H314</c></c></c>
ammoniac%	(n° CAS) 1336-21-6 (Numéro CE) 215-647-6 (Numéro index) 007-001-01-2	(5 =< C < 10) Xi;R36/37/38 (C >= 10) C;R34	(C >= 5) STOT SE 3, H335

Note B: Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Textes des phrases R et H: voir section 16

# **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.

07/03/2016 FR (français) FDS Réf.: 24109684 2/9

## Fiche de données de sécurité

Premiers soins après ingestion

: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laisser la victime au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau

: Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

Symptômes/lésions après ingestion

Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales

d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: A température élevée, peut libérer des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire.

Autres informations : Non inflammable.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

 Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des récipients de rejet adéquats.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir section 8.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : Eviter toute exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux.

# 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et frais. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

hydroxyde de sodium (1310-73-2)				
France	Nom local	Sodium (hydroxyde de)		
France	VME (mg/m³)	2 mg/m³		
2-butoxyéthanol, ether mond	2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)			
France	Nom local	2-Butoxyéthanol		
France	VME (mg/m³)	49 mg/m³		
France	VME (ppm)	2 ppm		
France	VLE (mg/m³)	246 mg/m³		
France	VLE (ppm)	30 ppm		
éthanol, alcool éthylique (64-17-5)				
France	Nom local	Alcool éthylique		
France	VME (mg/m³) 1900 mg/m³			
France	VME (ppm)	1000 ppm		

07/03/2016 FR (français) FDS Réf.: 24109684 3/9

## Fiche de données de sécurité

éthanol, alcool éthylique (64-17-5)		
France	VLE (mg/m³)	9500 mg/m³
France	VLE (ppm)	5000 ppm

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Gants. Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection.

Vêtements de protection - sélection du matériau : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains : Porter des gants appropriés

Protection oculaire : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de

liquide

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales

d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate







Autres informations

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : Orange.
Odeur : Lavande.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : > 13

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)
Point de fusion

: Aucune donnée disponible: Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : > 100 °C
Point d'éclair : > 61 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1

Solubilité : Eau: complète

Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment au contact de. Acides forts, oxydants forts.

07/03/2016 FR (français) FDS Réf.: 24109684 4/9

## Fiche de données de sécurité

#### Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Produits de décomposition dangereux

Se décompose au-delà de {0}. 40°C.

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

pH: > 13

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: > 13

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé : Non classé Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée) Danger par aspiration

: Non classé

# SECTION 12: Informations écologiques

#### Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Potentiel de bioaccumulation 12.3.

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. **Numéro ONU**

N° ONU (ADR) 3266 : 3266 N° ONU (IMDG) N° ONU (IATA) 3266 N° ONU (ADN) : 3266 N° ONU (RID) : 3266

## Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. Désignation officielle de transport (IMDG) : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

Désignation officielle de transport (IATA) : Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s.

: CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. Désignation officielle de transport (ADN)

07/03/2016 FR (français) FDS Réf.: 24109684 5/9

## Fiche de données de sécurité

Désignation officielle de transport (RID) : CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.

Description document de transport (ADR) : UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A., 8, III, (E)
Description document de transport (IMDG) : UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A., 8, III

Description document de transport (IATA) : UN 3266 Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s., 8, III

Description document de transport (ADN) : UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., 8, III
Description document de transport (RID) : UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., 8, III

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8 Etiquettes de danger (ADR) : 8



#### **IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8 Etiquettes de danger (IMDG) : 8



## IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8 Etiquettes de danger (IATA) : 8



## ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8 Etiquettes de danger (ADN) : 8



#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8 Etiquettes de danger (RID) : 8



## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III
Groupe d'emballage (ADN) : III

07/03/2016 FR (français) FDS Réf.: 24109684 6/9

## Fiche de données de sécurité

Groupe d'emballage (RID) : 111

14.5. **Dangers pour l'environnement** 

: Non Dangereux pour l'environnement Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

## Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

: C5 Code de classification (ADR) Dispositions spéciales (ADR) : 274 Quantités limitées (ADR) : 51 Quantités exceptées (ADR) · F1

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP19

en commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T7

pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP1, TP28

conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : L4BN Véhicule pour le transport en citerne : AT Catégorie de transport (ADR) : 3 Dispositions spéciales de transport - Colis : V12

(ADR)

Danger n° (code Kemler) : 80

Panneaux oranges

80 3266

: E

Code de restriction concernant les tunnels (ADR)

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 274 Quantités limitées (IMDG) : 5 L Quantités exceptées (IMDG) : E1 Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03 Instructions pour citernes (IMDG) : T7 Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP28 N° FS (Feu) : F-A

: S-B N° FS (Déversement) Catégorie de chargement (IMDG) : A

Propriétés et observations (IMDG) : Reacts violently with acids. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo

(IATA)

: E1

Quantités limitées avion passagers et cargo

(IATA)

: Y841

Quantité nette max. pour quantité limitée avion

passagers et cargo (IATA)

: 1L

Instructions d'emballage avion passagers et

cargo (IATA)

: 852

Quantité nette max. pour avion passagers et

cargo (IATA)

Code ERG (IATA)

: 5L

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 856

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement

(IATA)

: 60L

: 8L

Dispositions spéciales (IATA) : A3

07/03/2016 FR (français) FDS Réf.: 24109684 7/9

## Fiche de données de sécurité

## - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C5
Dispositions spéciales (ADN) : 274
Quantités limitées (ADN) : 5 L
Quantités exceptées (ADN) : E1
Transport admis (ADN) : T
Equipement exigé (ADN) : PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

#### - Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C5
Dispositions spéciales (RID) : 274
Quantités limitées (RID) : 5L
Quantités exceptées (RID) : E1

Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP19

en commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T7

pour vrac (RID)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP1, TP28

conteneurs pour vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BN
Catégorie de transport (RID) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12
Colis express (RID) : CE8
Numéro d'identification du danger (RID) : 80

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **SECTION 16: Autres informations**

Indications de changement:

	Description document		
	de transport (IMDG)		

## Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané

07/03/2016 FR (français) FDS Réf.: 24109684 8/9

# Fiche de données de sécurité

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	
H315	Provoque une irritation cutanée	
H318	Provoque des lésions oculaires graves	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	
H332	Nocif par inhalation	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques	
R11	Facilement inflammable	
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion	
R34	Provoque des brûlures	
R35	Provoque de graves brûlures	
R36	Irritant pour les yeux	
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau	
R38	Irritant pour la peau	
R41	Risque de lésions oculaires graves	
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques	
С	Corrosif	
F	Facilement inflammable	
N	Dangereux pour l'environnement	
Xi	Irritant	
Xn	Nocif	

## FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

07/03/2016 FR (français) FDS Réf.: 24109684 9/9